



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK
Le 18 décembre 2018

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT N° 2018-182
Taux de taxation 2019 et les conditions de perception

Prenez avis que lors d'une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick tenue le 17 décembre 2018, le règlement numéro 2018-182 a été adopté.

Ce règlement est entré en vigueur le 18 décembre 2018, date de l'avis public.

Il peut être consulté au bureau municipal de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick situé au 1461, rue Principale, aux heures normales d'ouverture et sur le site internet

DONNÉ À SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK, CE 18 DÉCEMBRE 2018

Chantal Cantin, directrice générale et secrétaire-trésorière

Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick
1461, rue Principale, Saint-Rémi-de-Tingwick (Québec) J0A 1K0
Téléphone 819 359-2731